# Syndicat Mixte du SPANC de l'Adour

# **RAPPORT DE VISITE - CF**

## Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif

N° dossier SPANC de l'Adour : CV/083/21/047 RL Visite effectuée le 06/10/21

Nombre de page du présent rapport : 2

### Propriétaire :

Nom (ou raison sociale) : Mme ARCHAMBEAU Sandrine

Adresse actuelle : 10 Cami dera Bigorra – 65190 OUEILLOUX

: 06.16.53.40.29 Téléphone

### Terrain:

Adresse : 9 rue Occitane - 65360 BERNAC-DEBAT

Parcelle habitation : B 240 Superficie du terrain : 811 m<sup>2</sup> : 50 m<sup>2</sup> Superficie disponible

Traitement adapté au sol : Lit Filtrant vertical non drainé selon l'étude hydropédologique de Atelier Sols,

Urbanisme et Paysages n°101435 de janvier 2015

Exutoire sur parcelle : Fossé départemental RD 508

### Habitation:

Type de bâtiment : Résidence Principale + location + gîte

Nombre de pièces principales : 4 + 2 + 3Nombre d'occupants : 3 + 1 + 4Parcelle assainissement : B 240

### Installation d'assainissement existante :

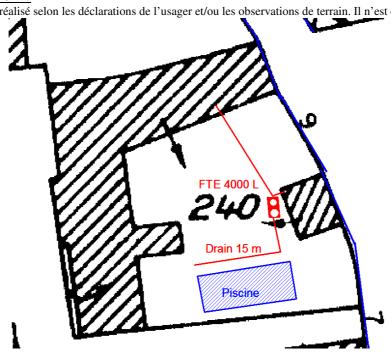
: Inconnu et drain en 2014 Date de mise en place

Type d'installation : Fosse toutes eaux de 4000 L et drain d'épandage de 15 m

Regards : 2 regards pour la fosse toutes eaux

### Plan de l'installation:

Le schéma ci-dessous a été réalisé selon les déclarations de l'usager et/ou les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre indicatif.



### Liste des points contrôlés :

Liste des points contrôlés	Evaluation contrôleur	Observations						
Modifications de l'installation suite à la dernière visite du SPANC								
Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation	Non	1						
Réalisation des travaux conformément aux observations	Non	Pas de travaux réalisés						
du précédent rapport de visite								
Evaluation des risques sanitaires et environnementaux								
Contact direct possible avec des eaux usées non traitées	Non	/						
(défaut de sécurité sanitaire)								
Risque de transmission de maladies vectorielles	Non concerné	/						
(zone de lutte contre les moustiques)								
Nuisances olfactives	Non	/						
Défaut de structure ou fermeture des ouvrages	Non évaluable	Drain inaccessible						
Installation située en zone à enjeux sanitaires	Non	1						
Installation située en zone à enjeux environnementales	Non	1						
Installation incomplète	Non	/						
Adéquation entre installat	ion d'assainisser	nent / usage / milieu						
Installation significativement sous-dimensionnée	Oui	Drain d'épandage unique						
Dysfonctionnement(s) majeur(s) constaté(s)	Non évaluable	Drain inaccessible						
Implantation à plus de 35 m en amont hydraulique	Oui	1						
d'un puits AEP déclaré								
Installation respectant l'article 3 de l'Arrêté du 07/09/09	Oui	1						
Cas des installations agréées : installation respectant la mise en	Non concerné	/						
œuvre et les conditions d'emploi du fabricant								
Ensemble des eaux usées collectées	Oui	/						
Collecte indépendante des eaux usées et eaux parasites								
évaluation du fonctionnement de l'installation								
Ecoulement correct des eaux usées à travers l'installation	Non évaluable	Drain inaccessible						
Cas des installations agréées : fonctionnement et entretien	Non concerné	/						
conforme aux conditions du fabricant								
Evaluation de l'accessi		tien et de l'usure						
Entretien conforme	Oui	1						
Réalisation des vidanges par un vidangeur agréé / fréquence	Oui	Vidange réalisée le 05/02/2014 par Adour Débouchage						
conforme aux guides d'utilisation pour installation agréée		Vidange						
Curage des canalisations (hors épandage)	Non	1						
Regards dégagés et accessibles	Non	Drain inaccessible						
Défaut lié à l'usure (fissures, corrosion, déformation,)	Non évaluable	Drain inaccessible						
Evaluation et classement de l'installati	on d'assaini	ssement non collectif:						
☐ Installation inexistante								

	Installation présentant des dangers pour la santé des personnes
	Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement
×	Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeur
X	Installation présentant un défaut d'entretien ou une usure

**Conformité de l'installation :** L'installation d'assainissement est classée **non-conforme** au sens de l'Arrêté du 27 avril 2012 car elle est sous-dimensionnée. En effet, le système de traitement est composé d'un drain unique. Notons également que ce drain n'est pas accessible.

	•		
×	Travaux nécessaires à une mise en conformité	Liste de recommandations	

- 1. Mettre en place l'installation d'assainissement préconisée par le bureau d'étude après validation du projet de réhabilitation par le SPANC.
- **Délai imparti à la réalisation des travaux :** Travaux obligatoires à réaliser dans un délai de 1 an en cas de vente de l'immeuble (article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation).
- Fréquence de contrôle appliquée à l'installation : 4 ans

Fait à **Bagnères-de-Bigorre**, le **07 Octobre 2021** Le Président du SPANC, Gérard MENVIELLE.